

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 5 décembre 025.

Date de convocation : 21 novembre 2025.

MEMBRES EN EXERCICE : 31

MEMBRES PRESENTS : 21

MM. Christian SEGUY, Antoine RUIZ, Julien CATALANO, Pierre POLARD, Gilles DUCLOS, Cédric MARIN, Serge ORTIZ, Vincent DARLES, André SOSTE, Bruno BERRAH, Alain CASTAN, Patrick BERRUEZO, Philippe BERTOUX, José PAGAN, Patrick ANGLES, Jacques GUILLAUME, Michel MASSE, Jacques MAURAND, Patrick TREMOULET,
Mmes Dominique FOUILHE, Sophie WAWOCZNY.

Le Comité Syndical s'est réuni le vendredi 5 décembre 2025 à 18h30 à Capestang sous la présidence de Monsieur Christian SEGUY, Président. Les délégués syndicaux présents représentaient la majorité des membres en exercice.

N° D17/2025 : Base de calcul de la surtaxe syndicale.

Montant de la surtaxe syndicale – Budget eau.

Le Président,

- Rappelle que le calcul du montant de la surtaxe syndicale reversée par SUEZ Eaux France au SIVOM d'Ensérune est basé sur les volumes d'eau livrés au château d'eau de chaque commune.
- Propose, dans le cadre du Budget Primitif « Eau Potable » 2026, d'arrêter le montant de la surtaxe syndicale à 0,25€ HT le m³ à partir du 1^{er} mars 2026.
- Demande au Comité d'en délibérer.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé de son Président et après en avoir délibéré :

- Approuve à l'**unanimité** que le calcul du montant de la surtaxe syndicale reversée par SUEZ Eaux France au SIVOM soit basé sur les volumes d'eau livrés au château d'eau de chaque commune.
- Fixe à l'**unanimité** le montant de la surtaxe syndicale du budget eau potable à 0,25 € HT le m³ à partir du 1^{er} mars 2026.

**Pour extrait certifié conforme,
Fait et délibéré le 5 décembre 2025.**

**Le Président,
Christian SEGUY.**

